BRETAGNE la cgt

Rapid'Info BRETAGNE

SPECIAL CESER

Séance plénière du 19 décembre 2019

Des orientations aux réalisations budgétaires : Quels changements pour 2020 ?

EDITO de Stéphane CREACH Responsable du Groupe C.G.T. du CESER

On a beau prendre tous les sujets soumis aux débats et appropriations du CESER, il reste un point commun : ça vaut quoi le travail ?
Se poser la question mériterait pour le moins une réponse. Ce n'est certes pas le lieu le plus évident pour appréhender cette question mais la CGT l'impose là aussi. De l'entreprise aux institutions, aucun lieu n'est exempt de l'intervention de la CGT !
Alors oui, au CESER aussi, la CGT veut peser dans les débats sur la question de la justice sociale.
La CGT apporte une certaine réponse quand, dans cette instance, elle intervient sur la question du régime indemnitaire des agents du Conseil Régional.
La promotion de la justice sociale a un dogme ? Oui, le dogme de la justice humaine, car c'est bien de cela qu'il s'agit !
Dans son opiniâtreté à rassembler et à convaincre, la CGT a fait valoir au cours de cette session plénière ses propositions pour agir.
Qu'il s'agisse de la question fondamentale du Schéma Régional des Carrières ou des Délégations de Services Publics, la CGT s'en tient aux chiffres et ils sont édifiants !
Les interventions de la CGT au CESER de Bretagne ont une nouvelle fois mis en évidence les grandes questions des enjeux fondamentaux de la responsabilité des pouvoirs publics et des « acteurs économiques ».
Lisez et comprenez que rien n'est illusion, tout ce que la CGT reprend dans ses propos est vérifiable.
En intervenant sur les orientations budgétaires, la CGT se prépare déjà au débat sur le budget primitif du Conseil Régional.
Plus que jamais, c'est partout, dans les institutions, dans une moindre mesure certes, et surtout sur les lieux de travail qu'il faut faire la différence pour mettre en évidence cette inégalité insupportable du partage des richesses.
L'actualité doit nous permettre de faire vivre nos propositions, sur le lieu de travail comme en retraite, sur le lieu de vie.
Toutes les urgences sont telles que c'est devenu une cacophonie. Mais la cacophonie est organisée !
« Le capitalisme est à bout de souffle » a proclamé le Président de la République en juin dernier lors de son discours à l'OIT à l'occasion de son centenaire.
Dont acte, Monsieur le Président, c'est votre système qui est en « burn out » !

Rennes, le 12/12/2019

Sommaire

Edito
S. Creach ……..……p.1

Séance plénière du 19 décembre 2019

Schéma Régional des carrières
O. Capy ……..……..p.2

Orientations budgétaires 2020
S. Creach……..p.2/3

Rapport des délégataires de services publics pour l'exercice 2018
JL. Peltier……..p.3/4

Site Internet : www.cgt-bretagne.fr
mail : cgt.bretagne@wanadoo.fr
Tél. 02 99 65 45 90
Fax : 02 99 65 24 98
Directeur de la publication : Thierry GOURLAY
I.S.S.N. : 1258-7745
C.P.P.A.P. : 0723 S 07992
Bimensuel - 0,15€

Schéma Régional des carrières

Intervention de Olivier CAPY

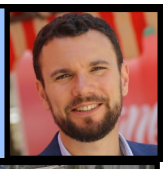

La CGT soutient l'avis du CESER sur la pertinence de remplacer les schémas départementaux des carrières par un schéma régional dont l'objectif est de mieux organiser la gestion de la ressource et de mettre en œuvre un développement mesuré de l'extraction de granulats terrestres et marins et des matériaux des carrières en Bretagne.

Ce schéma fait un état des lieux de l'activité d'exploitation des ressources minérales non énergétiques en Bretagne et pose un scénario à 12 ans en déterminant les gisements d'intérêt régional et national.

Sur les sites bretons, on note une prédominance de carrières de roches massives et peu de carrières de roches meubles, les gisements terrestres étant déjà épuisés ou en passe de l'être. Il est à noter que les autorisations préfectorales d'exploitation des carrières sont données pour une durée de 30 ans.

La CGT partage les remarques de l'avis du CESER sur le fait que cette activité économique présente de nombreux enjeux, aux conséquences importantes pour l'environnement terrestre et marin ainsi que sur la qualité de la vie. Ce schéma régional doit s'inscrire dans une cohérence d'actions opérationnelles avec l'ensemble des dispositions des autres programmes régionaux comme le SRCE, le SDAGE, les SAGE, les SCOT, les PLU.I et à terme le SRADDET.

Face à ce type d'activité économique, il s'agit ici de réaffirmer la nécessaire préservation et restauration de la biodiversité, autant que faire se peut, pendant l'exploitation et à fortiori lors de la remise en état des carrières, tout en pointant le déficit de connaissances de l'impact de l'exploitation des carrières sur la biodiversité.

Par ailleurs, l'ensemble de ces activités représente un secteur clé de l'économie régionale à travers tout un maillage de petites et moyennes entreprises intervenant tant sur l'extraction que sur la transformation des matériaux ; la CGT insiste sur le fait que ce maillage propose, de fait, des emplois non délocalisables et bien implantés en milieu rural.

S'il est important de rechercher des solutions alternatives à l'extraction, sur le principe « éviter, réduire, compenser », il s'avère aussi qu'une anticipation sur l'évolution des métiers est à envisager bien en amont.

Enfin, la CGT s'interroge sur le mode de consultation de ce schéma. Pourquoi choisir la voie de la commission permanente ? Au vu des enjeux, ce sujet mériterait certainement une étude ou un travail spécifique du CESER car beaucoup de questions subsistent comme, par exemple, l'avenir du recours aux matériaux notamment sur les sables marins, l'urgence du recyclage en développant la filière de production de granulats à partir de déchets inertes, l'arrivée de matériaux de construction biosourcés et aussi l'impact des transports de ces matériaux que la Bretagne exploite mais aussi vend ou achète à des régions voisines.

La gestion durable des granulats terrestres et marins et des matériaux issus des carrières relève dorénavant de l'échelle régionale et, pour la CGT, cette évolution est l'occasion de construire une stratégie pertinente et approfondie autour des enjeux de l'activité extractive en Bretagne.

Orientations budgéraires 2020

Intervention de Stéphane CREACH

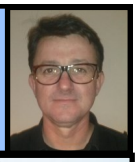

Le Conseil Régional va débattre des orientations budgétaires pour 2020 dans le délai des 10 semaines précédant la présentation à l'assemblée régionale du projet de budget primitif. Après l'adoption le 28 novembre, à Brest, du SRADDET, le débat d'orientations budgétaires constitue un élément de vérification des premières impulsions d'engagements « Breizh Cop compatibles ».

Le Conseil Régional veut aussi rappeler la confirmation de ses principaux engagements dans les grands projets d'investissements et la sécurisation de ses engagements contractuels et pluriannuels afin de proposer à ses partenaires « un cadre rassurant et une vision claire de ses actions. »

Il serait pour le moins opportun que ce souci le soit aussi comme employeur, ce qui est loin d'être démontré dans la volonté de la Collectivité de déployer en 2020 un nouveau régime indemnitaire sur la base d'une cotation des postes comme l'est par

exemple dans le secteur privé la méthode « Hay ».

La lutte unitaire des personnels du Conseil Régional contestant cette démarche politique reçoit tout le soutien des syndicats CGT de Bretagne et de la délégation CGT au CESER.

La CGT attend pour le moins que le Conseil Régional, dans son fonctionnement, n'arbitre pas, comme employeur, la démonstration du recul social alors que ce même Conseil Régional entre dans la dynamique Breizh Cop et les transformations qu'elle appelle.

Dans ce « monde à vivre », slogan de la Breizh Cop, il serait très curieux que ce monde, de fait « nouveau », se fasse au détriment des propres salariés du Conseil Régional.

Ce serait d'autant plus curieux que cela s'effectue au prisme de « la rigueur budgétaire » imposée par un Etat bien généreux avec les subventions qu'il accorde au cercle privé de l'économie.

Le Conseil Régional est un bon élève en terme de maîtrise de son budget de fonctionnement, mais il est tellement obnubilé par ce dernier qu'il est très loin d'approcher le plafond autorisé par l'Etat, c'est dire si des marges de manœuvre existent pour répondre aux légitimes revendications des personnels.

La CGT s'interroge sur cette doctrine qu'il faille être le meilleur élève au risque de compromettre une qualité de vie au travail.

Pour la CGT, l'urgence sociale actuelle doit être accordée à des négociations répondant favorablement à l'expression unitaire des personnels et de leurs représentants.es syndicaux.

La CGT partage l'avis du CESER, puisque c'est bien sur l'avis du CESER que notre assemblée s'exprime, sur trois autres points puisque le premier n'est pas de s'immiscer directement dans la gestion des ressources humaines de la collectivité.

La CGT partage le fait qu'à part la deuxième assemblée de Bretagne, nombreux seraient détenteurs d'un rapport concernant la perspective d'une réunification entre notre Région et le département de la Loire-Atlantique.

Après l'épisode de la remise du SRADDET dans des délais non respectés, et avec des modifications importantes du texte, des différentes saisines dans l'urgence et des « découvertes » de dernières minutes comme le Schéma Régional des Carrières examiné en commission permanente, la CGT se pose vraiment la question de cette fameuse légende des bonnes relations entre le Conseil Régional et le CESER.

La société civile organisée, que le CESER représente, ne peut pas être malmenée ou alors c'est toute la société qui l'est.

L'avis du CESER insiste sur ce que la Breizh Cop se devra d'être « transformante ».

C'est bien évidemment le cas concernant la conditionnalité des aides financières aux entreprises. Nous le réaffirmons et le vérifierons lors du budget primitif : oui la question de l'éco-socio conditionnalité des aides aux entreprises sera une véritable marque -ou pas- de la capacité de transformer la vie en collectivité.

Enfin, et c'est le troisième point, il nous faudra véritablement la plus grande transparence au sujet des futures contractualisations et nous craignons que ces dernières puissent souffrir d'un déficit de gouvernance locale.

La CGT votera cet avis tout en réaffirmant qu'il est dangereux de vouloir toujours avoir en cible les salariés.es quand il s'agit des dépenses dites de « fonctionnement. »

Rapport des délégataires de services publics pour l'exercice 2018
Intervention de Jean Luc Peltier

Dans cette intervention la CGT s'exprimera sur le rapport des délégataires de services publics pour l'exercice 2018, ainsi que sur le rapport de suivi des observations émises par la chambre régionale des comptes sur la gestion des DSP aéroportuaires.

Concernant le rapport des délégataires de services publics force est de constater que si le contenu de celui-ci s'étoffe au gré des nouvelles compétences acquises par le Conseil régional dans le cadre de la loi NOTRe, les années se suivent et se ressemblent sans que ne soit pris en compte les propositions de notre organisation syndicale en ce qui concerne le volet social et environnemental.

Quasiment aucune communication ne figure en terme d'évolution de l'emploi, d'actions de formation des salariés et notamment en ce qui concerne la prise en charge des voyageurs notamment à mobilités réduites, ou encore sur la tenue des NAO…

Sur le volet environnemental, quelques données y figurent mais celles-ci sont trop éparses pour permettre une analyse objective de l'évolution des émissions de gaz à effet de serre sur le secteur au niveau régional. Comme nous le soulignions les années précédentes ce rapport permet une lecture principalement économique mais compte tenu de la diversité des DSP, aucune lecture d'ensemble notamment sur les critères sociaux et environnementaux est permise.

Cela devient d'autant plus prégnant après l'adoption récente du SRADDET et de la démarche Breizhcop dont l'horizon est bien d'inscrire l'ensemble de nos territoires dans une dynamique favorable à un développement soutenable avec pour priorité de contribuer à limiter les émissions de CO_2 notamment dans la logique des accords de Paris ! D'ailleurs qui d'autre que la puissance publique a les moyens de lutter efficacement contre le dumping social et environnemental qui sévit notamment dans le secteur des transports !

Dans une région où la place du transport routier domine quasi exclusivement l'ensemble des modes de transport avec un très large soutien économique des collectivités pour celui-ci, il est, pour la CGT, inconcevable que ce rapport ne tienne pas compte des enjeux socio-environnementaux ! La Région, dans son rôle de chef de file sur la question des transports, doit être « fer de lance » et se montrer exemplaire afin de permettre d'apprécier son engagement pour soutenir les pratiques vertueuses !

Sur le volet maritime, la CGT relève la baisse tendancielle du nombre de passages d'insulaires et nous aurions apprécié avoir des éléments d'analyses sur ce sujet. La CGT est obligée de se questionner sur les conséquences du renouvellement de DSP avec parfois une augmentation sensible des tarifs pour les iliens. Ce point doit être vigilé par la Région à l'occasion du renouvellement des DSP ! Pour la CGT c'est l'enjeu de la continuité territoriale sous maitrise publique qui est posée !

Sur le volet aéroportuaire, la CGT note l'augmentation sensible du niveau de fréquentation des aéroports de Brest et Rennes. Cette évolution est porteuse là encore de contradiction avec l'affichage politique de l'exécutif régional. En effet cette croissance est principalement portée par l'ouverture de nouvelles lignes intérieures qui viennent concurrencer l'activité ferroviaire principalement pour répondre aux exigences des acteurs dit économiques… Là encore, compte tenu de l'engagement financier de l'Etat et des collectivités, la CGT reste dubitative sur les intentions réelles des acteurs publics pour honorer les engagements pris en matière de lutte contre l'augmentation des GES. En effet, comment peut-on soutenir et justifier de la croissance du trafic aérien en Bretagne qui repose sur l'augmentation des vols intérieurs, c'est-à-dire les plus polluants dans une région disposant d'une liaison LGV ? Comment la puissance publique peut-elle soutenir des vols de la Bretagne vers Orly et Roissy alors même que nous disposons d'une desserte TGV que bien des régions nous envient ? Pour la CGT le Pacte d'accessibilité pour la Bretagne gagnerait en cohérence en soutenant sensiblement l'accès des bretonnes et bretons par voie ferroviaire vers les aéroports parisiens qui sont les vrais hubs internationaux ! A ce titre la modernisation de l'axe de contournement ferroviaire sud francilien doit être accéléré et l'Etat doit honorer ses engagements notamment financiers !

Sur le volet portuaire, la CGT, compte tenu de la situation dans la réparation navale, attire une nouvelle fois l'attention des décideurs publics sur les mesures de soutiens économiques à l'égard d'entreprises qui ont recours à une main d'œuvre détachée. Cette situation est intolérable et nous exigeons qu'une réflexion s'engage très rapidement sur ce sujet crucial pour la vie socio-économique dans les territoires concernés. Pour la CGT l'argent public qui est versé en soutient à l'activité économique doit d'abord profiter à l'emploi locale et non alimenter un dumping entres les salariés quelle qu'en soit l'origine ! En tout état de cause cela ne peut être un moyen d'accroître les bénéfices reversés aux actionnaires ou encore servir à financer la croissance des groupes publics ou privés. La CGT revendique la mise en place de contreparties sociales et environnementales pour les entreprises bénéficiant d'argent public.

Concernant le rapport de la CRC, la CGT relève que celle-ci ne semble guère s'inquiéter du volet emploi et environnemental concernant les projets de développement aéroportuaires. Il est pourtant à noter que la croissance des émissions de CO_2 liés au trafic intérieur aérien a augmenté de 3,8% en 2018/2017 et que dans les émissions de CO_2 liés à l'aérien près de 21% de celles-ci sont la conséquence du trafic intérieur !

La Région mène une réflexion sur l'avenir des aéroports bretons mais la CGT, comme d'autres acteurs de la société civile d'ailleurs, apprécierait en connaitre la teneur et notamment les choix qui guident celle-ci. Sont-ils d'ordre purement économique ou intègrent-ils des critères socio-environnementaux ? En effet la question mérite d'être posée lorsque l'on apprend dans cette communication que la croissance à Rennes à l'horizon de 2035 tourne autour de 100% avec 2 millions de passagers envisagés ! Quelle prise en compte des nuisances sonores pour les riverains ? Quelle prise en compte de l'accroissement des émissions de GES ? Quelles interconnexions avec l'offre de transport public tous modes confondus alors qu'il n'est prévu à ce stade que l'accroissement du nombre de place de parking offert c'est-à-dire un accès à cet aéroport assis principalement sur l'usage de la voiture ?

Enfin, la CGT s'étonne que la Région envisage l'avenir de l'aéroport de Dinard en faisant de celui-ci la tête de pont de l'accès touristique à ces territoires. L'activité industrielle de l'entreprise SABENA justifie à elle seule le maintien de cette installation et la desserte TGV vers Saint Malo nous semble à priori performante. Est-il envisagé des évolutions de cette offre ? Pour la CGT le maintien de cette installation est une véritable exigence pour le maintien de l'emploi industriel local ! Concernant l'aéroport de Quimper, celui-ci semble souffrir de la concurrence de son voisin brestois dont l'impertinent niveau de croissance doit être analysé désormais à l'aune des engagements de la Breizhcop ! En effet, il nous semble que l'offre ferroviaire au départ du Finistère qui d'ailleurs bénéficie du soutien régional est, à ce jour, la seule en mesure de répondre aux exigences environnementales !

La CGT appelle de ses vœux la tenue d'un débat régional sur la question de l'évolution de l'offre de transport collectif et de l'accès de celle-ci par tous les territoires dans un cadre socio-environnemental soutenable !

Vous pouvez accéder :

- **aux avis et vœux du CESER,**
- **aux interventions des membres CGT du CESER**
- **aux interventions de tous les autres membres du CESER**

À partir du site du Conseil Régional : www.bretagne.fr puis La Région puis Le CESER puis Avis
À partir du site du Comité Régional CGT. : www.cgt-bretagne.fr puis CESER puis Les avis du CESER